

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 6 avril 2021, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

La présente séance est tenue à huis-clos conformément aux directives de la Santé publique. Attendu des problèmes techniques, l'enregistrement audio de la séance n'est pas disponible sur le site internet de la municipalité.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2021.
3. Rapport financier au 31 décembre 2020.
4. Chemin de contournement temporaire pour le remplacement du pont de l'avenue Provencher surplombant la rivière Noire.
5. Vente du lot numéro 6 189 184 à Mme Alexandra Labrie-Simoneau et M. Patrick Talbot.
6. Vente du lot numéro 5 661 474 à M. Jean-Philippe Cyr.
7. Annulation résolution numéro 2021-034, vente d'un terrain à M. Shayne Brindle.
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-02, modifiant l'article 4.3 e) du règlement sur les permis et certificats.
9. Résolution pour une demande de subvention au volet Soutien-Programme d'aide voirie locale du ministère des Transports, pour le pavage des rues Jonquilles, Iris et Fabrique.
10. Conduite égout pluvial entre regard d'égout pluvial près du 149 rue Grenier et en face du 148 rue Grenier.
11. Location du logement de l'édifice municipal (loyer mensuel).
12. Enlèvement d'une conduite d'égout pluvial sur le lot 6 345 227, et prolongement du drain en bordure de la rue des Iris.
13. Analyse du sol pour un développement résidentiel.
14. Nomination sur le conseil d'administration de la Coop de Solidarité de Laurierville.
15. Heures supplémentaires par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
16. Appui à la Ville de Plessisville pour une clinique de vaccination COVID-19.
17. Formation pour le directeur général offert par l'ADMQ sur le projet de loi 67.
18. Période de questions de l'assistance.
19. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).
20. Projet bacs de jardinage communautaire.
21. Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme « Ici on déplace de l'air ».
22. Enfonce-pieux pour poteau de signalisation.
23. Branchement réseau aqueduc entrepôt piscine Excel.
24. Embauche d'un employé saisonnier pour la voirie municipale pour la période estivale 2021.
25. Balayage des rues et vidanges de quelques regards d'égout pluvial.
26. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2020.
27. Autorisation pour la location, au besoin, d'une niveleuse pour l'entretien des chemins municipaux en gravier.
28. Achat d'asphalte froid en sacs.
29. Offre de service pour le marquage de la chaussée pour 2021, 2022 et 2023.

30. Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable.
31. Demande d'une contribution financière pour la Marche du pain Odette-Doyon pour 2021.
32. Transfert de 4 000 \$ au service de loisirs.
33. Correspondance.
34. Approbation des comptes.
35. États des revenus et dépenses au 31 mars 2021.
36. Varia. (félicitations comité de loisirs pour l'organisation d'un bingo virtuel)
37. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2021-066

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2021-067

Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2021.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 1^{er} mars 2021, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2021-068

Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte tel que préparé par M. Joël Minville, CPA Auditeur, CA, de la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL, le rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2020, lequel indique un surplus d'exercice de 199 986 \$, laissant ainsi un surplus accumulé non affecté, à cette date, au montant de 359 005 \$. De plus, nous retrouvons un solde non affecté de 28 953 \$ au fonds de roulement.

Adoptée

Résolution : 2021-069

Chemin de contournement temporaire lors du remplacement du pont de l'avenue Provencher surplombant la rivière Noire.

Attendu que le ministère des Transports prévoit remplacer le pont (P-04709) de l'avenue Provencher surplombant la rivière Noire, possiblement à l'été 2022;

Attendu qu'il est prévu que l'avenue Provencher sera fermée à la circulation automobile lors des travaux de remplacement du pont, dont la durée est estimée à 18 semaines;

Attendu qu'il est prévu l'aménagement d'une passerelle pour le passage piétonnier durant les travaux;

Attendu que la municipalité a demandé au ministère des Transports d'aménager un chemin de contournement temporaire via le terrain du garage municipal et le terrain de l'édifice municipal, pour la durée des travaux, afin d'assurer le maintien des services incendie, ambulancier, postal et transport scolaire et pour les usagers de cette avenue;

Attendu que le ministère des Transports, suite à la demande de la municipalité, a évalué l'aménagement d'un chemin de contournement à

environ 350 000 \$, et que les frais pour ce chemin seraient à la charge de la municipalité;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil avise le ministère des Transports, que la municipalité de Laurierville renonce au projet d'aménager un chemin de contournement dans le cadre des travaux pour le remplacement du pont de l'avenue Provencher surplombant la rivière Noire, attendu le coût rattaché à la réalisation du chemin de contournement.

Adoptée

Résolution : 2021-070

Vente du lot numéro 6 189 184 de l'avenue des Iris à Mme Alexandra Labrie-Simoneau et M. Patrick Talbot.

Attendu que Mme Alexandra Labrie-Simoneau et M. Patrick Talbot ont formulé une demande pour l'achat d'un terrain situé sur l'avenue des Iris, propriété de la municipalité de Laurierville, soit le lot numéro 6 189 184, du plan cadastral du Québec, en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur le dit lot;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité de Laurierville vende à Mme Alexandra Labrie-Simoneau et M. Patrick Talbot, le terrain suivant, à savoir :

Désignation

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant le lot numéro **6 189 184**, du cadastre du Québec, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de **deux mille huit cent cinquante-six mètres carrés et 3 dixièmes** (2 856,3 mètres carrés), le tout selon un plan de cadastre 1 620-2 préparé par M. Raphaël Marcoux, arpenteur-géomètre, en date du 10 novembre 2019, et déclaré conforme par le service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec, en date du 6 décembre 2019;

Que cette vente est faite sans garantie légale contre les vices cachés et aux risques et périls de l'acheteur à cet égard.

Que cette vente est cependant faite avec la garantie légale quant aux titres de propriété et comme franc et quitte de toute dette.

Que les terrains de l'avenue des Iris sont évalués à environ 0.50 \$ le pied carré.

Que cette vente soit faite, sur la base de la superficie du terrain, au prix de 5.38 \$ le mètre carré (0.50 \$ le pied carré), soit la somme de quinze mille trois cent soixante dollars (15 360.00 \$), taxes non incluses, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

Qu'il soit mentionné dans l'acte de vente à intervenir entre la municipalité de Laurierville, Mme Alexandra Labrie-Simoneau et M. Patrick Talbot, que les acquéreurs s'engagent à ériger sur le terrain susmentionné, une résidence unifamiliale, selon les conditions et exigences mentionnées dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville, et ce, dans les vingt-quatre mois (24) suivant la date de la présente résolution, à défaut de quoi, les acquéreurs devront rétrocéder à la venderesse, le présent terrain vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes, plus les frais encourus par la venderesse.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville l'acte de vente à intervenir, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2021-071

Vente du lot numéro 5 661 474 de l'avenue Provencher à M. Jean-Philippe Cyr.

Attendu que M. Jean-Philippe Cyr a formulé une demande pour l'achat d'un terrain situé sur l'avenue Provencher, propriété de la municipalité de Laurierville, soit le lot numéro 5 661 474, du plan cadastral du Québec, en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur le dit lot;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité de Laurierville vende à M. Jean-Philippe Cyr, le terrain suivant, à savoir :

Désignation

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant le lot numéro **5 661 474**, du cadastre du Québec, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de **deux mille quatre cent soixante-six mètres carrés et 6 dixièmes** (2 466,6 mètres carrés), le tout selon un plan de cadastre 1 164 préparé par M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, en date du 16 octobre 2013, et déclaré conforme par le service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec, en date du 12 novembre 2013;

Que cette vente est faite sans garantie légale contre les vices cachés et aux risques et périls de l'acheteur à cet égard.

Que cette vente est cependant faite avec la garantie légale quant aux titres de propriété et comme franc et quitte de toute dette.

Que les terrains de l'avenue Provencher sont évalués à environ 0.50 \$ le pied carré.

Que cette vente soit faite, sur la base de la superficie du terrain, au prix de 5.38 \$ le mètre carré (0.50 \$ le pied carré), soit la somme de treize mille deux cent soixante-cinq dollars (13 265.00 \$), taxes non incluses, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

Qu'il soit mentionné dans l'acte de vente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et M. Jean-Philippe Cyr, que l'acquéreur s'engage à ériger sur le terrain susmentionné, une résidence unifamiliale, selon les conditions et exigences mentionnées dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville, et ce, dans les vingt-quatre mois (24) suivant la date de la présente résolution, à défaut de quoi, l'acquéreur devra rétrocéder à la venderesse, le présent terrain vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes, plus les frais encourus par la venderesse.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville l'acte de vente à intervenir, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2021-072

Annulation résolution numéro 2021-034.

Attendu que la municipalité a adopté, le 1^{er} février 2021, la résolution numéro 2021-034, pour la vente d'un terrain de la rue des Jonquilles à M. Shayne Brindle, soit le lot numéro 5 661 470;

Attendu que M. Brindle a avisé à la fin du mois de mars 2021, le directeur général, M. Réjean Gingras qu'il ne procédera pas à l'achat du lot numéro 5 661 470;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la résolution numéro 2021-034 est par la présente annulée.

Adoptée

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-02, modifiant l'article 4.3 e) du règlement sur les permis et certificats.

M. Martin Samson, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2021-02, afin de modifier l'article 4.3 e) du règlement numéro 2016-11 sur les permis et certificats.

Que l'article 4.3 e) concerne la fourniture d'un certificat d'implantation lors d'une demande de permis de construction.

Qu'un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 2021-073

Demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale-Volet Soutien, pour le pavage des rues Jonquilles, Iris et Fabrique.

Attendu que la municipalité de Laurierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Laurierville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Laurierville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, M. Kaven Massé, ingénieur, du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, agit à titre de représentant de la municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, sur la proposition de M. Martin Samson, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Laurierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

Résolution : 2021-074

Conduite égout pluvial entre le regard d'égout pluvial près du 149 rue Grenier et la grille d'égout pluvial près de l'entrée charretière du stationnement de l'église Ste-Julie, au 145 rue Grenier.

Attendu que la grille d'égout pluvial près du 150-152 rue Grenier, s'écoule dans le regard puisard de l'autre côté de la rue, soit près du 149 rue Grenier;

Attendu que le regard puisard près du 149 rue Grenier, fonctionne anormalement malgré sa réfection en 2020;

Attendu que l'eau de surface, lors de forte pluie, refoule sur le terrain du 150-152 rue Grenier;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que pour remédier à la situation, ce conseil autorise l'aménagement d'une conduite d'égout pluvial de 12 pouces de diamètre entre les grilles d'égout pluvial du 149 rue Grenier et celle située près de l'entrée charretière du stationnement de l'église, au 145 rue Grenier, dont l'émissaire pluvial se rend à la rivière Noire.

Que le coût des travaux est estimé à 15 000 \$, taxes incluses.

Que les travaux soient réalisés dans les prochains jours.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-075

Location du logement de l'édifice municipal.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le coût du loyer pour le logement au 2^e étage de l'édifice municipal, soit de 500.00 \$ par mois, incluant le chauffage, jusqu'au 30 juin 2022.

Que le logement sera disponible en mai ou juin, une fois les travaux d'amélioration et d'entretien terminés (remplacement toilettes, remplacement du bain par une douche, ménage du logement, remplacement revêtement du plancher dans la salle de bain, peinture de la salle de bain).

Adoptée

Résolution : 2021-076

Enlèvement d'une conduite d'égout pluvial sur le lot 6 345 227, et prolongement du drain en bordure de la rue des Iris.

Attendu que lors de travaux sur le lot numéro 6 345 227, situé en bordure de la rue des Iris, propriété de la municipalité, une conduite d'égout pluvial a été découverte, laquelle n'apparaît pas sur les plans de cette rue, dont la municipalité a fait l'acquisition en 2012;

Attendu que la municipalité a autorisé la vente du lot numéro 6 345 227 à Mme Geneviève Labrie et M. Mathieu Daigle, pour la construction d'une résidence unifamiliale, dont le contrat de vente sera signé le 14 avril 2021;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'enlèvement de la conduite d'égout pluvial sur le lot numéro 6 345 227.

Que ce conseil autorise également, des travaux au niveau de l'égout pluvial de la rue des Iris, suite à l'enlèvement de la conduite d'égout pluvial sur le lot 6 345 227.

Que les travaux sont estimés à 10 000 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-077

Analyse du sol pour un projet de développement résidentiel.

Attendu que M. Gilles Bergeron, président de la Ferme Pier-Lis inc., a offert à la municipalité, la possibilité de réaliser un développement résidentiel sur son lot numéro 5 659 962, lequel est situé près de la rue Grenier, soit entre les adresses civiques 110 et 138;

Attendu que M. Bergeron a autorisé la municipalité à réaliser des tests sur la perméabilité du sol;

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, offre ces services pour effectuer les tests de sol;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable à réaliser des tests sur la perméabilité du sol, pour une partie du lot 5 659 962, soit entre la rivière Noire et la rue Grenier, afin de déterminer si un développement résidentiel est possible sur ledit lot.

Que le coût des tests de sol est estimé à 1 500.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-078

Nomination sur le conseil d'administration de la Coop de Solidarité de Laurierville.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que M. Luc Côté, conseiller au siège numéro 6, soit renommé sur le conseil d'administration de la Coop de Solidarité de Laurierville, comme représentant de la municipalité, et ce, pour un 3^e mandat de 2 ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2023.

Adoptée

Résolution : 2021-079

Heures supplémentaires de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, a reçu plusieurs demandes de permis de rénovation, construction et lotissement, au cours des dernières semaines, dont certaines sont complexes et exigent plus de temps que la moyenne;

Attendu que Mme Gosselin a effectué quelques heures supplémentaires au cours du mois de mars, et quelques heures seront nécessaires en avril, afin de pouvoir délivrer les diverses demandes de permis dans un délai raisonnable;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de payer les heures supplémentaires effectuées par Mme Gosselin en mars et avril 2021, pour un total d'environ 120 heures.

Adoptée

Résolution : 2021-080

Demande au CIUSS-clinique de vaccination COVID.

Attendu que la vaccination est l'élément clé pour mettre fin à la pandémie de la COVID-19;

Attendu que la mise sur pied de sites de vaccination contre la COVID-19 met en lumière les enjeux d'accessibilité au vaccin pour les personnes âgées à domicile qui peuvent éprouver des difficultés à se déplacer;

Attendu qu'il est crucial d'assurer un accès équitable au vaccin pour tous les Québécois, qu'ils demeurent en contexte urbain ou rural;

Attendu que Plessisville est la ville-centre de la MRC de l'Érable et à ce titre, les résidents de la MRC ont l'habitude d'y converger pour y obtenir les services nécessaires à leur santé et à leur bien-être;

Attendu que la MRC de l'Érable présente une plus forte proportion d'aînés que la moyenne nationale, ce qui met notre population, particulièrement à risque d'éprouver des problèmes de mobilité pour se rendre dans un centre de vaccination, d'une part, et de souffrir des complications de la COVID-19, d'autre part;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de demander au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, de désigner la Ville de Plessisville, et plus précisément le Centre communautaire ou l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin, comme lieu d'accueil d'un site de vaccination contre la COVID-19, et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée

Résolution : 2021-081

Formation pour le directeur général offert par l'ADMQ sur le projet de loi 67.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à un webinaire offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Le projet de Loi 67 et le monde municipal, quoi savoir et quoi faire », le 29 avril 2021 de 9h00 à 10h30, dont la conférencière est Me Caroline Pelchat de Tremblay Bois, avocats.

Que la municipalité paie le coût d'inscription de 75.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne avoir reçu aucune question.

Résolution : 2021-082

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA).

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil demande un montant de 21 000 \$ au député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre,

dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Projets Particuliers d'Amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

Adoptée

Résolution : 2021-083

Projet bacs de jardinage communautaire.

Attendu que la municipalité a déposé un projet pour l'aménagement de bacs de jardinage communautaire intitulé « Incroyables comestibles », dans le cadre de l'initiative « L'Érable, une MRC nourricière »;

Attendu que le projet est sur une période de 3 ans, soit 2021, 2022 et 2023;

Attendu que le total des dépenses du projet est estimé à 8 503.00 \$;

Attendu que la municipalité a reçu la confirmation d'une contribution financière de 4 630 \$, dans le cadre de ce projet;

Attendu que le Comité des 12-18 de Laurierville participe financièrement au projet, à la hauteur de 200.00 \$ par année, soit un montant de 600 \$;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de participer financièrement au projet « Incroyables comestibles », pour un montant de 1 091 \$ annuellement, représentant un montant total de 3 273 \$.

Adoptée

Résolution : 2021-084

Projet dans le cadre du concours : Gagne ton projet qui déplace de l'air!

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie l'organisme Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville pour la présentation d'une demande au concours : Gagne ton projet qui déplace de l'air!, de Loisir Sport Centre-du-Québec.

Que Jean-François Labrie-Simoneau soit autorisé à signer, pour et au nom de Les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville, tous les documents relatifs à ce concours, pour le projet « Signalisation et cartographie des sentiers pédestres du camp des copains ».

Que la municipalité de Laurierville s'engage à soutenir le projet pour un montant maximum de 1 000 \$.

Adoptée

Résolution : 2021-085

Enfonce-pieux pour poteau de signalisation.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat d'un enfonce-pieux pour l'installation des poteaux de signalisation.

Que le coût d'un enfonce-pieux est d'environ 1 200.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-086

Branchement réseau d'aqueduc entrepôt piscine Excel.

Attendu que le propriétaire de l'entrepôt au 163 rue Dubé, soit la compagnie à numéro 9247-4808 Québec inc. (Piscine Excel), demande le branchement au réseau d'aqueduc de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de branchement au réseau d'aqueduc pour la propriété au 163 rue Dubé.

Que la municipalité paie les travaux de branchement entre la conduite d'aqueduc et la ligne de propriété du 163 rue Dubé.

Que le coût des travaux de branchement est estimé à 2 500 \$, taxes non incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-087

Embauche d'un employé saisonnier pour la voirie municipale pour la période estivale 2021.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que M. Normand Caron, soit embauché pour la période estivale, pour les divers travaux d'entretien, en soutien à l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Que M. Caron est embauché pour environ 20 heures par semaine, et ce, pour mai, juin, juillet, août et septembre 2021.

Que le tarif horaire est celui établi dans la liste des salaires 2021 des employés municipaux.

Adoptée

Résolution : 2021-088

Balayage des rues et vidanges de quelques regards puisards.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, de louer les services d'un balai aspirateur motorisé avec opérateur pour le balayage des rues.

Que les travaux de balayage de rues soient effectués vers la fin du mois d'avril.

Que ce conseil autorise également le nettoyage de quelques regards-puisards d'égout pluvial, avec le balai aspirateur motorisé.

Que le nombre d'heures estimées pour le nettoyage des rues et pour le nettoyage des regards-puisards d'égout pluvial est d'environ 30 heures, pour un déboursé d'environ 4 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, comme exigé à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Un avis public sera publié dans le journal Le Poliquin du 9 avril prochain, ainsi que sur le site internet de la municipalité, à l'effet que le bilan est affiché au bureau municipal, et que les utilisateurs du service d'aqueduc de la municipalité, peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

Résolution : 2021-089

Location niveleuse pour l'entretien des chemins.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à louer, au besoin, les services

d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins municipaux en gravier, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2021.

Que les frais de location d'une niveleuse pour la période susmentionnée sont d'environ 6 000 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-090

Achat d'asphalte froid en sac.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à faire l'achat d'un maximum de 8 palettes de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid, pour les diverses réparations mineures du pavage sur les chemins municipaux durant la période estivale 2021.

Que le coût pour la fourniture d'une palette de sacs de 30 kg d'asphalte froid est d'environ 800.00 \$, taxes incluses, pour un déboursé total d'environ 6400.00 \$, pour la fourniture de 8 palettes.

Adoptée

Résolution : 2021-091

Offre de service pour le marquage de la chaussée 2021, 2022 et 2023.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de service de Durand Marquage et Associés inc., pour le marquage de la chaussée longitudinale et ponctuel, pour les années 2021, 2022 et 2023.

Que les prix pour 2021, 2022 et 2023 sont les suivants :

Ligne d'arrêt :	48.00 \$ par unité
Traverse écoliers (jaune) :	140.00 \$ par unité
Traverse piétons (blanche) :	140.00 \$ par unité
Ligne centrale jaune 120 mm :	0.32 \$ du mètre
Mobilisation :	900 \$
Flèche :	80.00 \$ par unité
Ligne blanche 120 mm :	0.32 \$ du mètre

Que le coût annuel du marquage de la chaussée varie entre 3 900 \$ et 5 800\$, taxes incluses, selon le nombre de mètres au niveau de la ligne centrale jaune de 120 mm.

Adoptée

Résolution : 2021-092

Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de renouveler la marge de crédit variable de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, au montant de 150,000\$. Ce montant sera versé, au besoin, par tranche de 1,000 \$ ou de multiple de 1,000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2022. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés, si nécessaire, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2021-093

Demande d'une contribution financière pour la Marche du pain Odette-Doyon pour 2021.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'une contribution financière de 50.00 \$, soit versé à l'organisme La Marche du Pain Odette-Doyon, lequel soutien des projets internationaux (Haïti-Guatemala-Pérou), ainsi que des projets locaux.

Adoptée

Résolution : 2021-094

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 4 000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, pour confirmer que les dates d'échéance pour le paiement de la quote-part à la Sûreté du Québec sont fixées au 30 septembre et au 1^{er} décembre 2021, au lieu du 30 juin et 31 octobre 2021, afin de permettre aux municipalités d'alléger provisoirement leurs responsabilités financières, dans le contexte de la pandémie COVID-19.
- Lettre d'Hydro-Québec pour informer la municipalité que des travaux de rehaussement thermique de certains pylônes, qui se trouvent dans le secteur du chemin de la Grosse-Ile, ont débuté depuis peu. Les travaux vont perturber à l'occasion la circulation automobile sur le chemin de la Grosse-Ile à la hauteur des lignes électriques à 735 kV, lors de la période estivale.
- Réception du profil financier 2020 de la municipalité de Laurierville, préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Un résumé du profil financier sera publié dans le journal Le Poliquin du 14 mai prochain.
- Réception d'un communiqué de Gorecycle, organisme reconnu par RECYC-QUEBEC, pour mettre en place les services de recyclage d'appareils ménagers des catégories 1,3 et 4, et ce depuis le 1^{er} avril 2021. GoRecycle finance le transport et le recyclage des appareils de catégories 1 et 3.

La catégorie 1 comprend les appareils domestiques de réfrigération et de congélation : réfrigérateur, congélateur, cellier réfrigérant, refroidisseur à vin et distributeur d'eau.

La catégorie 3 comprend les climatiseurs, les thermopompes et les déshumidificateurs.

La catégorie 4 comprend les cuisinières, les fours encastrables, les surfaces de cuisson encastrables, les lave-vaisselle, les machines à laver et les sèche-linges.

Une entente avec GoRecycle est à venir au cours du mois de mai ou juin.

- Lettre de la directrice générale du ministère des Transports, bureau de Trois-Rivières, Mme Marie-Ève Turner, concernant la demande de la municipalité pour le pavage de l'accotement de la Route 116 sur une largeur de 3 mètres au lieu de 1.5 mètre, entre l'avenue Renaud et le Rang 6 Est, afin d'avoir accès à la piste cyclable des Bois-Francis.

- Pour des raisons de sécurité, le ministère des Transports ne peut accepter la demande de la municipalité, et conformément aux normes en vigueur, l'accotement de la Route 116 sera pavé à 1.5 mètre.
- Résolution du Parc linéaire des Bois-Francis inc., pour confirmer que l'affichage dans le cadre du projet des panneaux promotionnels à être érigés en bordure du Parc linéaire, sera gratuit pour les municipalités participantes. Que le montant de 300.00 \$ demandé annuellement pour l'affichage est par conséquent aboli.
- Courriel de la directrice générale de la MRC de l'Érable, Mme Myrabelle Chicoine, afin de confirmer que la MRC se prévaut de l'option de prolongation du bail jusqu'au 4 septembre 2021, pour la location d'une partie de l'immeuble (Caisse) au 149 rue Grenier.

Liste des comptes

Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 26-01 au 25-03.	1 174.67
Agence 9-1-1 : Service de janvier	585.66
Employés : Salaire de mars 2021.	14 493.23
Ministre des Finances : Remises prov. de mars 2021.	5 904.96
Receveur Gén. du Canada : Remises féd. de mars 2021.	2 049.86
La Capitale : Ass. Coll. pour avril.	2 367.99
RREMQ : Cotisations retraite de mars 2021.	1 489.48
Hydro-Québec : Service à la caserne du 29 janvier au 30 mars.	1 880.42
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque du 29 janvier au 30 mars.	605.13
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour mars.	673.23
Hydro-Québec : Chauffage immeuble Caisse du 29 janv. au 30 mars.	1 340.09
Hydro-Québec : Service immeuble Caisse du 29 janv. au 30 mars.	912.11
Hydro-Québec : Logement édifice municipal du 29 janv. au 30 mars.	28.57
Hydro-Québec : Service au garage du 30 janvier au 31 mars.	3 061.13
Hydro-Québec : Service au réservoir Rang Scott, 30 janv. au 31 mars.	229.39
Hydro-Québec : Service croix du Scott du 30 janv. au 31 mars.	102.13
Petite Caisse Laurierville : garderie, timbres, déplacements, zoom.	186.50
Pharmacie Claude Labrie : Mise à jour des trousseaux des premiers soins	85.79
Claire Gosselin : Frais déplacement mars et avril.	160.00
Energies Sonic inc. : Huile à chauffage édifice municipal.	1 641.75
MRC de l'Érable : Quote-part sécurité publique, 1 ^{er} vers. de 2.	65 821.69
MRC de l'Érable : Plan partenaire Tourisme Érable	210.00
Purolator : Frais de transport pour feuilles procès-verbaux.	5.51
Renaud Bray : Achat de livres pour bibliothèque.	491.56
Groupe CCL : Feuille de minutes.	244.90
Déneigement N.S. Paradis SENC : Déneigement du trottoir.	232.82
Imprimerie Fillion : Panneau publicité Mont Apic.	143.72
Cardio Choc : Kit de remplacement pour défibrillateur.	205.75
Signalisation Lévis inc : Panneaux zone scolaire.	143.81
Sable Marco : Achat de 3 palettes d'asphalte froid.	2 074.13
EMP inc. : Nettoyage neige fossés Rangs 2 et 8.	1 401.26
EMP inc. : Déneigement chemins (5 ^e versement de 6).	24 200.64
EMP inc. : Nettoyage neige fossés.	471.40
VIVACO : Essence, matériels édifice, clé pour motel industriel.	290.56
Mont Apic inc. : Journée des municipalités à 50%.	406.15
Mégaburo : Matériels bureau.	158.35
Ville de Plessisville : Entente loisirs 2021.	10 060.31
Ville de Plessisville : Cour municipale février 2021.	247.60
Eurofins/Environex : Analyses d'eau mars 2021.	330.27
Bell Canada : Service pour avril.	352.64
Bell Mobilité : Service pour avril.	155.57
Xérox Canada ltée : Service pour mars.	110.63
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mars.	11 111.58
Serv. San. Denis Fortier inc. : Collecte plastique agricole mars.	1 527.69
Électricité Grégoire Poiré inc. : Protège néons.	156.89
Wolters Kluwer : Mise à jour règlements concernant les munic.	1 043.70

Ferme Stéluka inc. : Déneigement pont Grosse-Ile.

1 552.16

Résolution : 2021-095

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mars 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 mars 2021 avec comparatif de l'année 2020, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 718 654.46 \$, et des déboursés au montant de 420 230.72 \$, laissant un solde en caisse de (9 890.21 \$).

Varia.

Résolution : 2021-096

Félicitations au Comité de loisirs pour l'organisation d'un bingo virtuel.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil désire féliciter les membres du Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville, pour l'organisation d'un bingo virtuel le vendredi 26 mars dernier.

Que l'organisation du bingo virtuel, en cette très longue période de pandémie de la COVID-19, a connu un vif succès auprès de la population de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2021-097

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier